



Département de la Haute-Garonne  
Arrondissement de Muret

[www.mairie-frouzins.fr](http://www.mairie-frouzins.fr)

La Municipalité propose la location du matériel suivant :  
Tables (capacité 6 et 8 personnes) // Bancs // Chaises

### **CONDITIONS DE RESERVATION ET DE PAIEMENT**

#### ARTICLE 1

Les personnes intéressées par la location de matériel devront réserver sur place à la Mairie, 15 jours avant la date de la manifestation.

#### ARTICLE 2

Le paiement de la location devra s'effectuer par chèques à l'ordre du Régisseur Salle des Fêtes ou espèces lors de la réservation. En cas de désistement, le montant réglé ne sera pas remboursé.

#### ARTICLE 3

Les tarifs de location du matériel sont les suivants, le week-end est compté comme un jour :

- **table** : **4€ l'unité par jour (capacité 8 personnes)**
- **table** : **3€ l'unité par jour (capacité 6 personnes)**
- **banc** : **2€ l'unité par jour**
- **chaise** : **1€ l'unité par jour**

#### ARTICLE 4

Dans le cas où le matériel loué serait indisponible pour une quelconque raison (réparation par exemple), la Mairie se réserve le droit d'annuler la location en remboursant le montant réglé.

### **CONDITIONS D'UTILISATION**

#### ARTICLE 5

Le matériel sera mis à la disposition des usagers uniquement FROUZINOIS sans que celui-ci sorte de la Commune.

Le loueur devra respecter les conditions normales d'utilisation du matériel. Dans le cas contraire, seule la responsabilité de celui-ci sera engagée.

En SEMAINE : le loueur doit récupérer le matériel aux ateliers Municipaux entre 8h00 et 11h00 et le ramener le lendemain matin avant 10 h.

Le WEEK-END : le loueur doit récupérer le matériel aux ateliers Municipaux le vendredi entre 8h00 et 11h00 et le ramener le lundi matin avant 10 h.

#### Article 6

Pour tout le matériel, lorsqu'une dégradation est constatée, la Mairie de Frouzins se réserve le droit de facturer au loueur les réparations ou rachat d'un matériel équivalent.

#### ARTICLE 7

Tout manquement à un article de ce règlement aura pour conséquence envers le loueur fautif de lui voir se refuser toute nouvelle location.

Lu et approuvé à Frouzins, le .....  
Signature du Loueur,



Département de la Haute-Garonne  
Arrondissement de Muret

[www.mairie-frouzins.fr](http://www.mairie-frouzins.fr)

### Je soussigné

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Demeurant à :** .....

**Tél :** .....

**e-mail :** .....

Sollicite la location de : Tables : nombre ..... x 4 € = ..... €  
(Capacité 8 personnes)

Tables : nombre..... x 3 € = ..... €  
(Capacité 6 personnes)

Bancs : nombre ..... x 2 € = ..... €  
(Capacité 4 personnes)

Chaises : nombre ..... x 1 € = ..... €

.....  
TOTAL = ..... €

Date de l'événement .....

Le matériel sera pris aux ateliers Municipaux le vendredi.....  
entre 8h00 et 11h00, et ramené le lundi..... avant 10h.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de location du matériel.

**Signature du Loueur :**

Demande accordée le : .....  
Le Responsable Matériel

Motif du Refus :

Montant à régler : .....€ à l'ordre du « Régisseur salle des Fêtes»

Reçu fait le .....

Par chèque au nom de M.....

En espèces



Département de la Haute-Garonne  
Arrondissement de Muret

[www.mairie-frouzins.fr](http://www.mairie-frouzins.fr)

**Date de la remise du matériel :** .....

Nom de l'agent du service technique qui a remis le matériel :

M .....

Nombre de chaises remises : .....

Nombre de bancs remis : .....

Nombre de tables (6 personnes) remises : .....

Nombre de tables (8 personnes) remises : .....

Signature du Loueur

Signature de l'agent

-----  
**Date de la reprise du matériel :** .....

Nom de l'agent du service technique qui a repris le matériel :

M .....

Nombre de chaises reprises : .....

Nombre de bancs repris : .....

Nombre de tables (6 personnes) reprises : .....

Nombre de tables (8 personnes) reprises : .....

Signature du Loueur

Signature de l'agent

**OBSERVATIONS :** .....

.....

.....

.....

